

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 2020-02

Séance du 17 février 2020

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, et Mr ZANARDI Didier

Absents excusés : Mme TIMOTEO Katie, Mrs CURVAT Jean-Michel et VIEIRA DA SILVA Agostinho.

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.
Secrétaire de séance : Madame Marie-Agnès GREMAUD.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-002 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 transmis par Monsieur le Trésorier d'Oyonnax, qui fait apparaître les résultats suivants :

. Dépenses de fonctionnement :	591 303,96 €
. Recettes de fonctionnement :	719 962,40 €
. Excédent de fonctionnement 2019 /	128 658,44 €
. Excédent antérieur reporté :	293 412,77 €
. <u>Résultat de fonctionnement</u> :	<u>422 071,21 €.</u>
. Dépenses d'investissement :	320 056,41 €
. Recettes d'investissement :	227 073,13 €
. Déficit d'investissement 2019 :	- 92 983,28 €
. Excédent antérieur reporté :	- 49 362,14 €
. <u>Résultat d'investissement</u> :	<u>- 142 345,42 €</u>
. <u>Résultat global de clôture 2019</u> :	<u>279 725,79 €.</u>

2020-003 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Madame BRISSET présente le Compte Administratif 2019 du budget Principal, dont une synthèse a été remise à chaque conseiller. Elle précise que les résultats sont conformes au compte de gestion 2019 et indique que les restes à réaliser 2019, engagés, s'élèvent à 18 225 € en dépenses.

Section de fonctionnement :

. Dépenses réelles réalisées : 512 116 €, soit un taux de consommation de 85 %.

A dépenses équivalentes, les réalisations en fonctionnement diminuent de – 4,4 %, par rapport à 2018. Ce résultat est consécutif à une bonne gestion des charges de personnel qui restent stables à 232 937 € contre 233 372 € en 2018 et 240 249 € en 2017, et à une maîtrise des dépenses courantes d'énergie ou de télécommunication. La contribution au FPIC diminue pour la deuxième année de suite et passe de 19 989 € en 2018 à 13 500 € en 2019.

Il est rappelé que la dette en capital au 31 décembre 2019 s'élève à 767 886 € pour une annuité de 131 491 € (10 181 € en intérêts et 121 310 € de capital en 2019). Toutefois celle-ci diminuera dès 2020, avec l'extinction de deux emprunts réalisés en 2000 pour la réhabilitation de la mairie et en 2005 pour le local technique. L'annuité de la dette passera à 108 387 € en 2020 et 99 367 € à partir de 2021.

. Recettes réelles réalisées : 694 072 €, soit un taux de réalisation de 109 %.

Les recettes de fiscalité directe locale atteignent 214 978 € (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) et progressent de + 2,5 % par rapport à 2018. Cette hausse résulte de la revalorisation des bases et des nouvelles constructions réalisées sur la commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement diminue toujours en 2019 (- 5 963 €), soit une dotation forfaitaire de 30 709 € contre 36 672 € en 2018 et 41 242 € en 2017.

Au vu de ces réalisations, la gestion 2019 dégage un excédent de **128 658 €**, contre 98 889 € en 2018 et 109 331 € en 2017. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté pour 293 413 €, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **422 071 €**.

Section d'investissement :

. Dépenses réelles réalisées : 279 754 €, et 18 225 € de restes à réaliser, soit un taux de consommation de 68,7 %.

Les principales dépenses d'investissement 2019 ont concerné :

- . Le remboursement du capital des emprunts pour 121 310 €.
- . Les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du parking de la mairie et de la salle polyvalente pour 50 739 € TTC, subventionnés à hauteur de 17 600 € (41,6 % des dépenses HT, 20 % de l'Etat au titre de la DETR, 15 % du Département et 10 % de la Région). Ces subventions notifiées fin 2019, seront votées au budget primitif 2020.
- . L'acquisition d'un tracteur pour les services techniques d'un montant de 83 000 € TTC, avant reprise du MB Track pour 10 800 € TTC.
- . L'acquisition de 12 tablettes numériques pour l'école pour un montant de 7 387 € TTC, ainsi que divers équipements pour 1 466 € TTC.
- . La réalisation de renvois d'eau sur la desserte forestière Eglise de Géovreissiat/La Croix Chalon pour un montant de 6 015 € TTC, subventionnée à hauteur de 50 % des dépenses HT, soit une aide de 2 506 € à voter au budget 2020.
- . L'extension des réseaux électriques pour le lotissement Les Fresnes avec un coût à la charge de la commune de 5 375 €.
- . L'acquisition de matériel et divers équipements pour les services techniques pour 5 522 € TTC, suite notamment au vol intervenu au local technique en janvier 2019.
- . Le remplacement du matériel informatique de la Mairie pour un montant de 5 115 €.
- . Divers aménagements et équipements pour un total de 2 149 €.

Ces investissements ont été autofinancés par la commune grâce aux résultats antérieurs reportés.

Les dépenses engagées en 2019 et reportées en 2020 s'élèvent à 18 225 € et concernent un éclairage public rue de Béard déplacé dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Béard, et dont la dépense n'a pas encore été appelée par le SIEA, la prévision d'acquisitions de terrain de voirie en cours chez les notaires, les travaux de renvois d'eau réglés en janvier 2020, le logiciel de gestion des droits installé en mairie dont la dépense sera mandatée début 2020 et le solde des travaux du parking de la mairie.

. Recettes réelles réalisées : 133 473 €.

En 2019, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées :

- . Du Fonds de Compensation de la TVA d'un montant de 76 617 € pour les dépenses d'investissement 2017 et 2018.
- . Du produit de la taxe d'aménagement pour 5 989 €.
- . De l'affectation d'une part de l'excédent antérieur de fonctionnement pour 50 867 €.

Suite à la réalisation des projets 2019, la section d'investissement se solde par un déficit de 92 983 €, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser engagés pour un montant de 18 225 €. Après report du déficit antérieur de 49 362 €, le déficit à couvrir s'élève à 160 570 €.

A l'issue de la gestion 2019, compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser engagés, le budget principal dégage, après affectation, un **excédent global net de 261 501 €** contre 293 413 € en 2018 et 245 391 € fin 2017.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la séance, le Conseil Municipal délibère et vote, à l'unanimité, le compte administratif 2019 qui fait apparaître les résultats ci-après :

. <u>Fonctionnement</u>	
. Recettes réalisées en 2019 :	719 962,40 €,
. Dépenses réalisées en 2019 :	591 303,96 €,
<hr/>	
. Solde d'exécution 2019 :	128 658,44 €,
. Excédent antérieur reporté :	293 412,77 €,
. Excédent de fonctionnement 2019 :	422 071,21 €.
. <u>Investissement</u>	
. Recettes réalisées en 2019 :	227 073,13 €,
. Dépenses réalisées en 2019 :	320 056,41 €,
<hr/>	
. Solde d'exécution 2019 :	- 92 983,28 €,
. Résultat antérieur reporté :	- 49 362,14 €,
. Déficit d'investissement 2019 :	- 142 345,42 €.
. Résultat comptable C.A. 2019 :	279 725,79 €.
. Restes à réaliser engagés :	18 225,00 €,
. <u>Excédent net après RAR 2019 :</u>	<u>261 500,79 €.</u>

2020-004 – AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ainsi qu'il suit les résultats 2019 du budget principal :

. Affectation au 1068 pour couverture du déficit d'investissement 2019 et des restes à réaliser à reporter :	160 570,42 €.
. Affectation au compte 002 du budget principal 2020 :	261 500,79 €.

Monsieur ANGELOZ demande si les prévisions d'acquisition et d'échange de terrains de voirie seront prochainement réalisées. Monsieur le Maire précise qu'un point sera fait en vue de conclure ces acquisitions par un acte administratif.

PROJET D'ISOLATION DES COMBLES – RAPPORT DE VISITE TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 23 septembre 2019, il a été décidé d'adhérer au dispositif d'isolation des combles perdus des trois bâtiments communaux identifiés, soit : l'école et son logement, la mairie et la salle polyvalente.

CertiNergy a réalisé une visite des 4 sites, mais seuls 3 d'entre eux présentent des combles isolables, la mairie, l'école et son logement. Toutefois pour l'école, le dessus du plafond des classes est isolé et la dalle est recouverte d'un plancher ; il n'apparaît donc pas nécessaire d'isoler ce grenier qui d'autre part sert de rangement pour l'école et le Sou des Ecoles.

Monsieur le Maire propose d'engager la procédure et de demander un devis pour l'isolation des combles du logement de l'école et de la mairie.

Le rapport de visite indique les restes à charge suivants :

. Mairie : 90m ² à isoler, reste à charge 555,30 €
. Logement école : 47,5 m ² , reste à charge 365 €, mais possibilité d'augmenter la prime selon le revenu fiscal du locataire

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de visite technique et autorise Monsieur le Maire à demander le devis correspondant à l'isolation des combles de 2 sites, Mairie et logement de l'école.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un inventaire du mobilier stocké dans les combles soit réalisé en vue de sa mise à la réforme.

INFORMATIONS DIVERSES :

SIEA - CR du Comité Syndical SIEA du lundi 27 janvier 2020 : Monsieur ZANARDI informe qu'il a participé au comité syndical dont l'ordre du jour était consacré au débat d'orientations budgétaires 2020. Il précise qu'il a pu rencontrer les personnes en charge du dossier de la fibre optique et que le déploiement pour le secteur de l'Impasse Aux Fresnes est prévu pour 2021.

SR3A - Comité de Pilotage Espace Bon Fonctionnement Lange Oignin vendredi 14 février 2020 :

Madame RYSER informe qu'elle a participé au 2^{ème} COPIL de l'Espace Bon Fonctionnement Lange Oignin qui a eu lieu le 14 février 2020. Ce comité de pilotage avait pour objectif de valider les propositions d'actions et les critères de priorisation qui serviront d'éléments de base à la feuille de route du SR3A. Les actions proposées : Réhausse des fonds, rééquilibre des berges, reméandrage sur le secteur de Saint Martin du Fresne, comme la renaturation du Lange à Martignat, mise en place de bras secondaires (bras morts) lorsque la présence d'enjeux (risques inondation) ou la dynamique de la rivière ne permet pas le reméandrage du cours d'eau, restauration de la ripisylve avec coupe systématique des résineux et peupliers.

Conseil d'école du 6 février 2020 :

Monsieur CORTINOVIS informe de la 2^{ème} réunion du conseil d'école 2019/202. Il indique que les effectifs prévisionnels pour la rentrée sont de 78 élèves et qu'ils sont un peu justes pour l'ouverture de la 4^{ème} classe. Il précise que Madame la Directrice Inspectrice de l'Education Nationale suit le dossier de la commune.

Il indique que l'équipe enseignante souhaiterait une 2^{ème} ATSEM à mi-temps si la Grande Section de maternelle est séparée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.